



Etes-vous vacciné ?



POUR NE RIEN MANQUER ...

... FAITES-VOUS VACCINER.

**SE PROTÉGER SOI ET LES AUTRES –
POUR UN MONDE SANS ROUGEOLE.**

Un monde sans rougeole, c'est possible.

La Suisse soutient l'objectif visant à éliminer la rougeole au niveau mondial. La vaccination a permis à l'Amérique du Nord et du Sud, la Finlande et l'Australie d'être, aujourd'hui, débarrassées de cette maladie. Les autres pays scandinaves ainsi que quelques pays asiatiques (le Japon, Taïwan, la Corée du Sud) l'ont presque éliminée. Il est grand temps que la Suisse élimine également définitivement cette maladie.

© Office fédéral de la santé publique (OFSP)

Editeur : Office fédéral de la santé publique
Division Maladies transmissibles
CH-3003 Berne

Date de publication : octobre 2013

Cette publication existe aussi en italien et en allemand
Source d'approvisionnement : OFCL, Diffusion publications,
CH-3003 Berne

www.publicationsfederales.admin.ch
vente.civil@bbl.admin.ch

Numéro de commande : 311.290.f

Numéro de publication OFSP : OeG 08.13 20EXT1316
860318732/2

50 000d, 20 000f, 14 000i

**POUR NE RIEN
MANQUER,
FAITES-VOUS
VACCINER.**

**La rougeole oblige à rester à la maison.
www.stopr rougeole.ch**

LA MALADIE

La rougeole oblige à rester à la maison.

Maladie infectieuse extrêmement contagieuse, la rougeole contraint les personnes touchées à rester à la maison. Les symptômes sont désagréables et la maladie peut en outre entraîner de graves complications. Tout individu ayant côtoyé une personne atteinte de la rougeole doit également être isolé, sauf s'il a été vacciné ou a déjà eu la maladie. Trois semaines peuvent s'écouler entre le moment de l'infection et l'apparition des premiers symptômes. Une période pendant laquelle chacun passe à côté de quelque chose.



Qu'est-ce que la rougeole ?

La maladie se manifeste par des symptômes typiques : rhume, toux, irritation des yeux, fièvre et plaques rouges. Elle donne souvent lieu à des complications, comme des otites, voire dans certains cas, des pneumonies ou des encéphalites qui peuvent entraîner des infirmités voire, dans de très rares cas, la mort. Dans le meilleur des cas, la personne malade est guérie après cinq jours environ.

La rougeole est-elle une maladie infantile ?

Non. Si l'on n'est pas vacciné ou que l'on n'a pas encore eu la maladie, on peut être touché à n'importe quel âge. Chez les adultes, l'évolution de la maladie est souvent plus grave et les complications évoquées précédemment plus fréquentes.

Est-ce un avantage, pour un enfant, d'avoir eu cette maladie ?

Non. La rougeole n'est pas une maladie bénigne et le fait, pour un enfant, de l'avoir contractée, ne renforcera pas son système immunitaire. Au contraire : le système immunitaire reste affaibli des semaines encore après la maladie. La vaccination contre la rougeole est une manière efficace de prévenir douleurs, complications, hospitalisations et décès. De plus, elle permet de protéger les autres enfants et les personnes au système immunitaire affaibli, pour lesquels la maladie serait plus dangereuse. Un enfant malade ne peut plus aller à la crèche, au jardin d'enfants ou à l'école pendant une longue période. Une situation qui oblige les parents à faire garder leur enfant à la maison.

LA VACCINATION PROTÈGE

Il ne faut pas avoir peur de la vaccination.

Le vaccin contre la rougeole, utilisé depuis plus de 40 ans, est sûr et efficace. En imitant une infection naturelle, la vaccination incite le corps à produire des anticorps qui le protégeront à vie de la rougeole. En règle générale, les rares effets indésirables du vaccin sont minimes et beaucoup moins dangereux que la maladie elle-même. Il est recommandé d'administrer une première dose aux nourrissons lorsqu'ils sont âgés de douze mois et la seconde entre leur 15^e et 24^e mois. Les adultes et les jeunes (nés en 1964 ou après) peuvent rattraper la vaccination en tout temps. Dans la plupart des cas, le médecin administre un vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole (ROR). La vaccination ROR est également utile aux personnes ayant déjà contracté l'une de ces trois maladies ou qui sont vaccinées contre l'une d'entre elles.

Pourquoi se faire vacciner contre la rougeole ?

La Suisse est régulièrement touchée par des épidémies de rougeole. Les personnes infectées sont susceptibles de transmettre le virus et menacent la santé de ceux qui ne sont pas immuns, en particulier les nourrissons, les personnes dont le système immunitaire est affaibli ou les femmes enceintes non protégées par une vaccination et qui n'ont pas eu la rougeole. Se faire vacciner permet aussi de protéger les autres.

**Contrôlez votre statut vaccinal.
Si nécessaire, faites-vous vacciner.**

Vous protégez ainsi votre santé et celle d'autrui. Adressez-vous à votre médecin ou faites-vous conseiller dans une pharmacie.

P.-S. : Si vous décidez de vous faire vacciner, sachez que la vaccination ROR n'est plus soumise à la franchise jusqu'à fin 2015 (offre valable pour les personnes nées en 1964 ou après).